

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

États financiers
Au 31 mars 2026

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières, Canada
Le 12 juin 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130822

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2026

2025

PRODUITS

Produits (annexe A)	861 621 \$	444 368 \$
Subventions (annexe B)	1 710 023	1 916 296
	2 571 644	2 360 664

CHARGES

Salaires et charges sociales	658 539	694 271
Assurances	34 579	16 157
Cotisations	895	1 682
Créances douteuses	-	335
Déplacements et hébergement	117 246	60 296
Entretien et réparations	3 115	1 778
Fournitures de bureau et papeterie	29 710	27 459
Frais de formation	8 351	4 245
Intérêts et frais bancaires	1 797	1 658
Location de salles	4 417	5 108
Loyer	33 236	24 272
Promotion et publicité	106 171	109 842
Reconnaissance aux bénévoles et dons	100	-
Services professionnels	186 793	130 201
Site Internet	8 425	128 898
Table du réseau	4 801	1 939
Télécommunications	4 969	5 443
Versements aux organismes - Destination Loisirs	66 117	39 475
Versements aux organismes - Fondation Mirella et Lino Saputo	493 931	274 726
Versements aux organismes - Population active	943 379	988 882
Amortissement des immobilisations corporelles	3 039	6 619
	2 709 610	2 523 286

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(137 966) \$	(162 622) \$
---	---------------------	---------------------

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2026

2025

	Non affecté	Investi en immobili- sations corporelles	Affecté	Total	Total
SOLDE , début l'exercice	175 291 \$	11 231 \$	89 384 \$	275 906 \$	438 528 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(134 927)	(3 039)	-	(137 966)	(162 622)
Investissement en immobilisations corporelles	(1 495)	1 495	-	-	-
SOLDE , fin l'exercice	38 869 \$	9 687 \$	89 384 \$	137 940 \$	275 906 \$

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

BILAN

Au 31 mars

2026

2025

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	41 296 \$	300 593 \$
Créances (note 3)	302 802	318 329
Frais payés d'avance	12 399	34 063
	356 497	652 985

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

9 687	11 231
366 184 \$	664 216 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Emprunts bancaires (note 5)	16 768 \$	- \$
Dettes de fonctionnement (note 6)	108 374	274 204
Cotisations perçues d'avance	55 600	44 106
Apports reportés (note 7)	47 502	70 000
	228 244	388 310

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	9 687	11 231
Affecté (note 8)	89 384	89 384
Non affecté	38 869	175 291
	137 940	275 906
	366 184 \$	664 216 \$

ENGAGEMENT (note 9)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur/administratrice

_____, administrateur/administratrice

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2026

2025

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Insuffisance des produits sur les charges	(137 966) \$	(162 622) \$
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 039	6 619

(134 927) (156 003)

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Créances	15 527	(128 134)
Frais payés d'avance	21 664	(23 247)
Dettes de fonctionnement	(165 830)	171 799
Cotisations perçues d'avance	11 494	10 006

(252 072) (125 579)

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 495)	(4 360)
---	---------	---------

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation des emprunts bancaires	16 768	-
Variation des apports reportés	(22 498)	(83 232)

(5 730) (83 232)

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(259 297) (213 171)

ENCAISSE, début de l'exercice 300 593 513 764

ENCAISSE, fin de l'exercice 41 296 \$ 300 593 \$

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, favorise le développement de loisirs pour les personnes handicapées au Québec. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations sont constatés à titre de produits dans l'exercice de référence auquel ils se rapportent.

Les produits de formation et d'organisation d'événements sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de placement sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services sont comptabilisés aux résultats à la juste valeur au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles et des apports reportés afférents est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes et les durées ou taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durées ou taux
Équipement informatique	solde décroissant	30 %
Matériel et équipement	linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

3. CRÉANCES

	2026	2025
Comptes clients	31 026 \$	24 449 \$
Dépôt de garantie	3 500	3 500
Subventions à recevoir	256 300	275 647
Taxes à la consommation	11 976	14 733
	302 802 \$	318 329 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026	2025		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	29 632 \$	24 382 \$	5 250 \$	5 685 \$
Matériel et équipement	119 618	119 618	-	-
Mobilier de bureau	16 477	12 040	4 437	5 546
	165 727 \$	156 040 \$	9 687 \$	11 231 \$

5. EMPRUNTS BANCAIRES

L'Organisme dispose d'un emprunt bancaire et d'une carte de crédit d'un montant autorisé totalisant 110 000 \$ et portant intérêt au taux de 9,7 %.

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2026	2025
Comptes fournisseurs	9 459 \$	10 278 \$
Frais courus à payer	6 606	163 558
Salaires et vacances courus	35 146	58 996
Subvention à rembourser	23 247	-
Sommes à remettre à l'État		
Aide gouvernementale à rembourser	33 821	33 821
Retenues à la source et contributions	95	7 551
	108 374 \$	274 204 \$

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2026	2025
SOLDE , début l'exercice	70 000 \$	153 232 \$
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(2 407 520)	(2 216 296)
Montants de subventions octroyées pour l'exercice	2 408 270	2 133 064
Remboursement des sommes octroyées	(23 248)	-
SOLDE , fin l'exercice	47 502 \$	70 000 \$

8. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Organisme a annulé son affectation pour le développement de l'Organisme d'un montant de 70 000 \$ et a affecté ce même montant pour constituer un fonds d'imprévus (2025 - 0 \$). L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	2026		2025	
	Dévelop- pement de l'Organisme	Fonds d'imprévus	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	89 384 \$	- \$	89 384 \$	249 145 \$
Affectation	-	70 000	70 000	-
Utilisations	-	-	-	(159 761)
Annulation	(70 000)	-	(70 000)	-
SOLDE , fin de l'exercice	19 384 \$	70 000 \$	89 384 \$	89 384 \$

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

9. ENGAGEMENT

Bail

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en octobre 2029 pour la location de bureaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 118 540 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2027 -	32 061 \$
2028 -	32 862 \$
2029 -	33 684 \$
2030 -	19 933 \$

10. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Environ 66 % (2025 - 80 %) des revenus de l'Organisme proviennent des subventions octroyées par le MEQ. De ces subventions, 15 % (2025 - 15 %) sont accordées pour le soutien à la mission et 85 % (2025 - 85 %) dans le cadre de projets spécifiques. Si le MEQ cessait de subventionner l'Organisme, la poursuite des activités serait mise en cause.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Organisme si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des créances.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2026

2025

A - PRODUITS

Application métaPRISME	12 990 \$	8 021 \$
Contribution de la Fondation Mirella et Lino Saputo		
Colloque	70 000	-
Équipement adapté Accès-cible	515 000	300 000
Formation continue des membres	27 498	-
Mise en oeuvre de la planification	45 000	-
Stagiaire en communauté au service des membres	40 000	-
Cotisations des membres	76 350	70 000
Formation	34 204	40 436
Intérêts	10 677	14 004
Organisation d'événements	24 081	-
Services aux membres	-	2 000
Autres revenus	5 821	9 907
	<hr/>	<hr/>
	861 621 \$	444 368 \$

B - SUBVENTIONS

Subventions - MEQ	1 693 697 \$	1 882 656 \$
Subventions - Projets spécifiques	16 326	33 640
	<hr/>	<hr/>
	1 710 023 \$	1 916 296 \$
